

Nouveautés de la version 3.00.28 du 6 janvier 2017
IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.28

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

Cette version vous permet de :

- transmettre vos extractions et envois du 4^e trimestre 2016 (date limite 15/01/2017)
- transmettre vos extractions et envois annuels 2016 : Tableau récapitulatif, Taxe sur les salaires, Net imposable (date limite 31/01/2017)
- tester vos fichiers DADS U 2016 et corriger vos données si nécessaire
- traiter vos fichiers FPOC (Fiche de paramétrage des organismes collecteurs en vue de la DSN)
- Installer l'outil d'autocontrôle DSN-val(cf. Module déclarations).

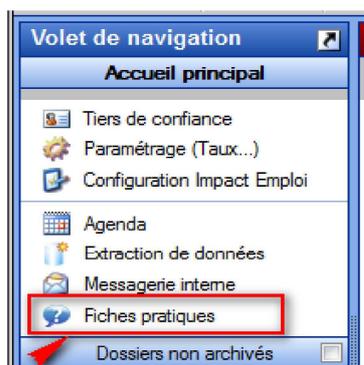
Cette version ne vous permet pas de :

- saisir vos bulletins 2017
- faire vos DADS U 2016 réelle
- faire vos DSN réelle

Préparation à la DSN (Nouveau)

Vous avez à votre disposition une fiche pratique rassemblant l'ensemble des éléments d'Impact Emploi impactés par la DSN (accessible à partir de l'écran d'accueil / Fiches pratiques / Thème : Déclaration Sociale Nominative (DSN)).

- à partir de l'écran d'accueil cliquer sur fiches pratiques



- Puis cliquer sur Déclaration Sociale Nominative (DSN).



Préparation de la DADS U 2016 (Cf. Module DECLARATIONS)

Comment joindre l'assistance?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr

RAPPELS IMPORTANTS

- La lettre info#9 a été diffusée le 9 novembre dernier. Les lettres info# ont pour objectif de vous informer de l'actualité d'Impact Emploi et notamment vous accompagner dans la mise en place de la DSN. Si vous n'êtes pas destinataire de cette lettre info# et que vous souhaitez la recevoir, merci d'adresser un message à l'assistance Impact Emploi, en précisant comme objet 'Lettre Info' et en indiquant dans le corps du message, la ou les adresses sur lesquelles vous souhaitez recevoir celle-ci.
- Les "lisez-moi" des versions précédentes sont accessibles en cliquant [ICI](#).

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

- Aucune modification effectuée.

ADMINISTRATIF SALARIE

- Aucune modification effectuée.

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

Veillez recalculer les bulletins 2016 concernés par les corrections ci-dessous :

- Correction de la base forfaitaire AEP pour les contrats CDI Intermittents : prise en compte du nombre d'heures de dépassement dans le nombre d'heures rémunérées pour la détermination de la base forfaitaire.
- Correction des bulletins à zéro avec une cotisation mutuelle assise sur une base forfaitaire.
- Correction des bulletins à zéro avec une cotisation Forfait Social.

- Correction du message affiché à tort 'Veuillez saisir la fin de contrat pour ce contrat' pour les CDD prolongés et les CDD transformés en CDI, vous pouvez désormais calculer les bulletins bloqués.

- Rappel : vous avez dans l'aide en ligne la procédure à suivre en cas de renouvellement ou de prolongation d'un CDD dans la fiche Déclaration Sociale Nominative (DSN).

PARAMETRAGE

Caisses de retraite complémentaire :

- Ajout des caisses de retraite complémentaire du groupe LOURMEL : CARPILIG Retraite en Arrco et CNRBTPIG en Agirc

Caisses de prévoyance :

- Si vous gérez des employeurs qui adhèrent à une caisse de prévoyance du groupe HUMANIS, il faut **rattacher** les caisses concernées à l'unique institut de prévoyance "HUMANIS PREVOYANCE P1030". (Paramétrage (taux...) / Organismes collecteurs / Caisses de prévoyance) - Rappel de la procédure dans la fiche pratique : [Gestion de la prévoyance / Paramétrer les informations DSN sur chaque contrat de prévoyance / mutuelle](#)

MODULE EDITIONS / EXTRACTION DE DONNEES

- Aucune modification effectuée.

MODULE DECLARATIONS

DADS U 2016 : 1ers CONSEILS

Le module DADS U 2016 est ouvert, nous vous conseillons de commencer à vérifier vos données :

- En éditant l'état des anomalies pour les corriger. (ne pas tenir compte des bulletins non saisis sur novembre et décembre 2016).

- En générant des fichiers DADS U test et en les passant dans l'outil de contrôle mis à votre disposition sur le site de Net-entreprise à l'adresse : http://www.net-entreprises.fr/html/pre-contrôle_dadsu-v01x11.htm

Nouveauté : si les **références DADSU** des contrats de prévoyance n'ont pas été saisies ni dans la fiche salarié ni dans la fiche employeur, alors au lancement de l'état des anomalies DADSU, le champ "Ref. contrat" de l'onglet DADSU de la fiche employeur sera mis à jour avec la mention '**sans DADSU**'.

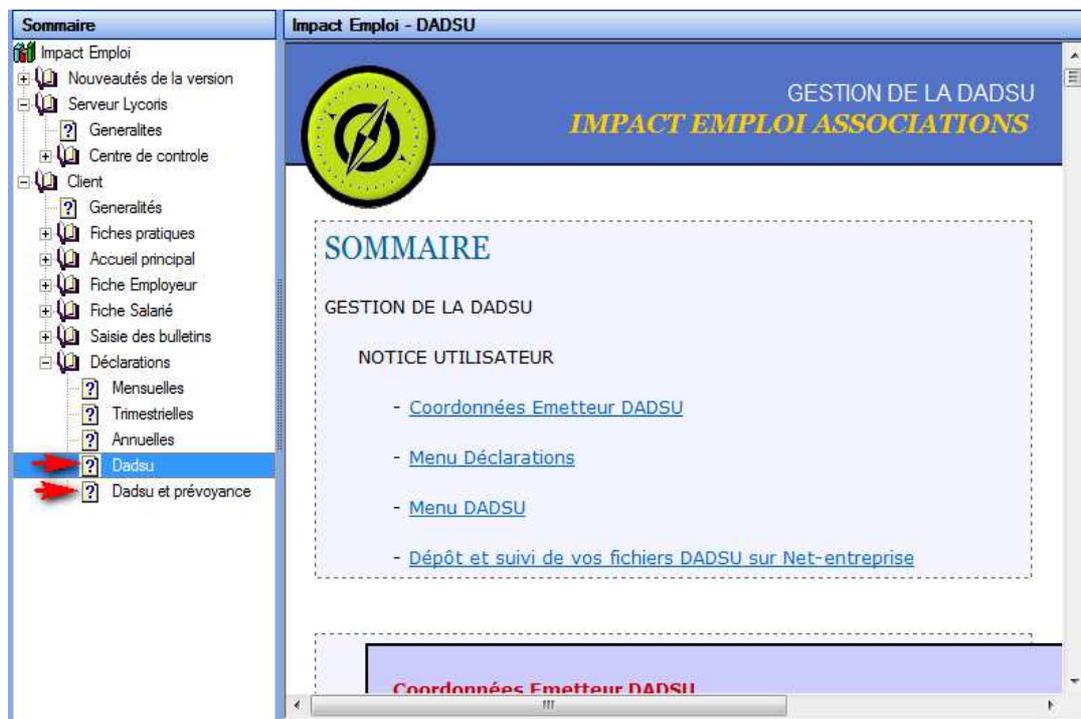
Les contrats de prévoyance dont la référence contrat DADSU sera renseignée avec la mention 'sans DADSU' ne seront pas intégrés dans le fichier DADSU.

Deux documents sont à votre disposition dans les fiches pratiques, le premier pour la gestion de vos fichiers, le second pour la gestion de la prévoyance : cliquer sur les liens ci-dessous pour y accéder

[Gestion de la DADSU](#) et [Paramétrage de la DADSU Prévoyance](#)

ou

à partir de l'aide en ligne (faire F1 pour l'activer)



Assistance DADS U 2016 :

Quand vous testez vos fichiers à l'aide de l'outil de précontrôle DADS U, si vous rencontrez des erreurs que vous ne savez pas corriger, transmettez le fichier DADS U créé à l'adresse de l'assistance impact-emploi-association@urssaf.fr en mentionnant en objet "DADS U 2016" (et en précisant vos disponibilités si possible).

DSN :

Assistance DSN FPOC :

Quand vous testez vos fichiers à l'aide de l'outil de précontrôle DSN-val ou lors du dépôt de votre fichier DSN FPOC sur le site de Net-entreprises, si vous rencontrez des erreurs que vous ne savez pas corriger, transmettez le fichier DSN FPOC créé à l'adresse de l'assistance impact-emploi-association@urssaf.fr en mentionnant en objet "DSN FPOC" (et en précisant vos disponibilités si possible).

DSN FPOC :

- Modification des actions possibles au niveau du module "DSN FPOC" :

+ **Les diodes** : Permet de savoir pourquoi les diodes sont de couleur 'rouge' ou 'orange'.

Les diodes 'vertes' indiquent que tout est ok pour l'employeur et qu'un fichier DSN peut être généré pour celui-ci.

Installation de l'outil d'autocontrôle DSN-val :

- Cliquer **ICI** pour accéder à la procédure d'installation de l'outil d'autocontrôle DSN-VAL.

PRECONISATION : Pour les installations en réseau (plusieurs utilisateurs avec une seule base)

Nous vous conseillons de lancer l'édition des bulletins non saisis pour le trimestre à extraire avant de lancer vos extractions.

Nous vous conseillons de lancer la génération des fichiers en vous assurant que personne ne saisit pendant ces traitements.

